

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



## Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception 13/07/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01115P0077

# 1. Intitulé du projet

Projet d'implantation d'une messagerie UPS sur les communes d'Evry et de Corbeil-Essonnes

# 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

**ZERR** 

Prénom

**FLORENT** 

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ABCD DEVELOPPEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

80967161300010

Forme juridique

SAS

## Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

# 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	Surface de plancher projet = 31 202 m² soit 10 000 m² <surface 000="" <40="" de="" m²<="" plancher="" projet="" td=""></surface>

# 4. Caractéristiques générales du projet

## Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

## 4.1 Nature du projet

Le projet concerne la réalisation d'un bâtiment à usage de messagerie et de ses locaux annexés sur les communes d'Evry et de Corbeil-Essonnes (91). IL se situe sur la partie Ouest du site SNECMA-GENOPOLE. le site a fait l'objet de 2 permis d'aménager obtenue le 30 décembre 2013.

Il s'inscrit dans le cadre transfert des activités du site d'UPS de ses sites de Chili Mazarin et de Savigny le Temple sur le site, et également de création d'emploi.

Le terrain, d'une superficie de 128 621 m² est localisé dans les communes d'EVRY et de CORBEIL-ESSONNES dans le département L'ESSONNE (91).

L'ensemble du projet comprend :

Un Bâtiment constitué d'une halle messagerie dotée de 2 excroissances de tri (nommés fingers), de 3 plots de bureaux et locaux sociaux se développant en rdc + 2 niveaux, de 2 plots dédiés aux locaux sociaux annexés aux fingers, d'un garage pour l'entretien des véhicules, des locaux techniques (un local transfo, un TGBT, une chaufferie et le local sprinklage avec sa cuve)

Le bâtiment ne sera pas considéré comme un bâtiment d'entreposage, ni comme un ERP. Il soumis à la réglementation du code travail.

L'ensemble sera équipé d'un poste de garde implanté dans l'axe des voies d'accès des poids lourds : il contrôle l'ensemble des entrées et sorties, d'un sas de contrôle d'accès pour le personnel. Des aménagements extérieurs tel que les accès différenciés véhicules et dessertes périphériques, les aires de stationnements véhicules légers et poids lourds, les cours camions et les bassins pour la gestion des eaux pluviales de toitures et de voiries.

Il est prévu au total 423 places de parking VL dont 9 places dédiées aux PMR.

Le bâtiment ne recevant pas de public, il sera régi par le code du travail. Le bâtiment ne relevé pas du régime des ICPE, seule la station d'essence sera classé en déclaration au titre des ICPE sous la rubrique 1435 - Stations-service.

La réglementation RT 2012 s'applique uniquement aux bureaux et locaux sociaux

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

# 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la réalisation d'une messagerie et de ses bureaux dans le cadre du transfert des activités du site d'UPS de ses sites de Chili Mazarin et de Savigny le Temple sur le terrain, et d'un accroissement d'activités accompagné de création d'emploi.

Le projet s'inscrira dans une démarche environnementale LEED, initialement intégrée dans la stratégie de développement environnemental du maître d'ouvrage .

## 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet a pour objectif la réalisation d'une messagerie équipée de ses bureaux, locaux techniques et de ses aménagements extérieurs.

Le démarrage des travaux est prévu à la mi-décembre 2015 pour une durée de 10 à 11 mois environ. Les travaux s'inscriront dans une démarche de chantier à faible impact environnemental (gestion des déchets...)

# 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le bâtiment aura toutes les caractéristiques nécessaires afin de minimiser l'impact sur l'environnement.

Permis de construire						
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédur  Permis de construire	e d'autorisation ce tormulaire est r	empli				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale (assiette) d	e l'opération - pré	ciser les unité	s de me	sure uti	lisées
Grande	urs caractéristiques			Valeur		
alle 243 m x 64 m environ ngers 120 m x 48 m environ ots de bureaux et locaux sociaux :			SDP halle SDPburea SDP gara	aux:3427n	n² env.	m²
73.4 m x (9.42 m x 45.50 m), 0 x (24 m x 9.40 m) 0 m x (9.40 m x 24.50 m) arage : 29.80 m x21.80 m env			SDP local	ıx annexe	s: 234m	
ocaux annexes : Poste de garde:5.50x5.50m ei	nv., Contrôle d'accès:23.30x5.50menv.,SA	AS:12.50x7.50m env				
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 48 ° 36'	_40' _N Lo	ıt. <u>2</u> °_	26' 2	<u>2</u> g'
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18°, 2	8° a) et b), 3	2°;41°	et 42° :	
Le site est implant sur les	Point de départ :	Long ° '	" Lo	ıt ° _	_ '	"
communes d'Evry et de Corbeil-Essonnes	Point d'arrivée :	Long ° '	" Lo	ıt ° _	_'_	-"_
Dép. 91	Communes traversées :					
Adresse : rue Henri Auguste Desbrueres	EVRY = section BD, n° pa CORBEIL ESSONNES = s					
						v
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi			Oui		Non	X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet		ae a'impact ?	Oui		Non	
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a				v		
1.8 Le projet s'inscrit-il dans un prograr			Oui	X	Non	
Si oui, de quels projets se compose						
Le projet s'inscrit dans le pro d'aménagé a été obtenu.	jet d'aménagment d'Evry/Co	orbeil Essone	s, pour lec	uel un	perm	nis

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. S	ensibil	ité envi	ironnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ls sur l	e lieu d	le votre projet ?
Libre de constructions			
			banisme (ensemble des documents d'urbanisme oui X Non
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	-le plar -les pla	n local d' ans locau n local d	ectera toutes les dispositions des règlements de PLU : urbanisme de la Communauté d'EVRY, Zone UE, Zone Urm en date du 02 avril 2009 ux d'urbanisme de la communauté de CORBEIL-ESSONNES, Zone UI de 2014 et antérieures. l'urbanisme de la communauté de CORBEIL-ESSONNES, Zone N* en date de 26 mars 2009, sera
environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux	dans I	<b>a zone</b> ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		Commune d'Evry : PPRI de la Seine approuvé le 20/10/03 Commune de Corbeil-Essones : PPRI de la Seine approuvé le 20/10/03 et PPRI de la Vallée de l'Essonne approuvé le 18/06/12
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		<b>x</b>	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		x	Le site le plus proche est à 4 km au Sud du projet. Il s'agit du site FR1110102 - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	Site inscrit "Rive de la Seine" à 4 km au Sud du projet

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	X		Consommation quotidienne liée à l'effectif du site (1219 personnes sur 24h, 397 personnes en simultané) soit environ 183 m3/j
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Residences	est-il excédentaire en matériaux ?		X	Sans objet
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Sans objet
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	$\mathbf{x}$		Les surfaces actuellement boisées sont certainement habité par des oiseaux protégés (Mésange Bleue) couramment rencontrés en lle de France. Le projet prévoit la plantation d'arbres à tige sur les zone de parking pour rétablir des surfaces d'habitats.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le projet est à plus de 1 km de tout espace naturel protégé ou inventorié, et se localise dans une zone urbain dense.  Aucune zone "Trame verte" à proximité Projet à plus de 4 km d'un Natura 2000

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Ne se situe pas sur des zones d'aléas submersiens définies par les PPRI Risque foudre faible Aléa retrait-gonflement des argiles faible Non concerné par les risques anciennes carrières, mouvement de terrain, risque d'évoulement
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		L'environnement sonore ambiant a été caractérisé par des mesures acoustiques lors de l'étude d'impact du permis d'aménagé (annexé au formulaire). Le niveau résiduel est déjà élevé (notamment en raison de la proximité avec l'A6 et la N104).  Le trafic engendré par le site sera la principale source de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

		w		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le site est déjà ans une zone marquée fortement par les émissions lumineuses. Les sources lumineuses seront issues des bâtiments et des allées extérieures ainsi que les phare des véhicules. Le site fonctionnera 24h/24.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air?	X		Essentiellement lié au trafic routier. Plus marginalement par la chaufferie du site.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux usées seront collectées séparément et envoyées vers le réseau d'assainissement de la commune d'Evry. Les eaux pluviales non polluées (toiture) transitent par des bassins d'orage dimmensionnés pour un orage bidecennal et un débit de fuit de 1 l/s/ha. Le trop plein sera rejeté dans le réseau communal d'Evry Les eaux pluviales polluées sont traitées par des séparateurs d'hydrocarbures installés après chaque bassins orages.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	$\square$		Déchets d'emballages essentiellement (cartons, plastiques). Boues des séparateurs d'hydrocarbures.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

Oui	Non	Si oui, décrivez lesquelles :
Oui	NON	si oui, decrivez lesquelles :
6.3 Les in		projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquels :
		7. Auto-évaluation (facultatif)
	-l -l - £ 4	ire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact qu

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante sur un site ayant obtenu un permis d'aménagé (obtenu le 31/12/2013) et pour lequel une étude d'impact a été réalisée.

Celle-ci est annexée au présent formulaire.

Pour faciliter sa lecture un document supplémentaire est annexé au présent formulaire. Celui-ci compare les effets du projet UPS aux effets qui avaient été identifiés dans l'étude d'impact du projet d'aménagement.

A la lumière de ces éléments et de la relative faible sensibilité du milieu, il ne nous semble donc pas nécessaire de réaliser une étude d'impact supplémentaire au titre de l'article R-122-2 du Code de l'Environnement.

# 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

# Objet

- 1. Étude d'impact du projet d'aménagement d'Évry/Corbeil Essonne
- 2. Comparatif de l'impact du projet UPS par rapport au précédent projet d'aménagement
- 3 . Vue aérienne avec insertion du projet
- 4. Tableau des surfaces
- 5. Perspective
- 6- Arrêtés des 2 permis d'aménager obtenus le 30/12/2013

# 9. Engagement et signature

16	Cermie sur	Honneul	exaciliode	des renseignements ci-dessus	

Fait à	Paris	le,	06 mai 201

Signature





# COMMUNES DE CORBEIL - ESSONNES ET D'EVRY (91)

# PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE MESSAGERIE ET DE SES LOCAUX ANNEXES

MAITRE D'OUVRAGE	ABCD DEVELOPPEMENT	TEL.: 01.53.30.74.10 FAX.: 01.30.81.14.49	TEL.: 01.53.30.74.10   12 RUE GODOT DE MAUROY FAX.: 01.30.81.14.49   75 009 PARIS
PROMOTEUR	ADVANCED BUILDING CONSTRUCTION DESIGN	TEL.: 01.53.30.74.10 FAX.: 01.30.81.14.49	12 RUE GODOT DE MAUROY 75 009 PARIS Philippe.rouge@abcd-advanced.com
ARCHITECTE	AGENCE FRANC SAS	TEL:: 01.42.25.26.07 FAX:: 01.42.25.68.17	4 RUE BAYARD 75008 PARIS y.daoudlarian@agencefranc.com
BET ENVIRONNEMENTAL QCS SERVICES	QCS SERVICES	TEL.: 01.40.83.52.76 FAX.: 01.40.83.52.98	ZA Vélizy Plus - Bâtiment E 1bis rue du Petit Clamart 78941 VELIZY CEDEX clement.chevalier@qcsservices.fr
BET VRD	DEGOUY	TEL.: 01 60 95 31 62 FAX.: 01 60 95 32 33	16 RUE DE LA MAISON ROUGE - 77 185 LOGNES a.pasquier@degouy.fr jc.correla@degouy.fr
АМО НОЕ	DAUCHEZ PAYET	TEL.: 01 40 74 00 50	19 RUE VIGNON -75008 PARIS tdelmas@dauchezpayet.fr
DEMAN	IDE D'E)	AMEN	DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

# EI PLAN DE SITUATION MODIFICATIONS REFERENCE 799-4

Echelle: 1/25 000

Date : MAI 2015

# VUE 2



# VUE 1

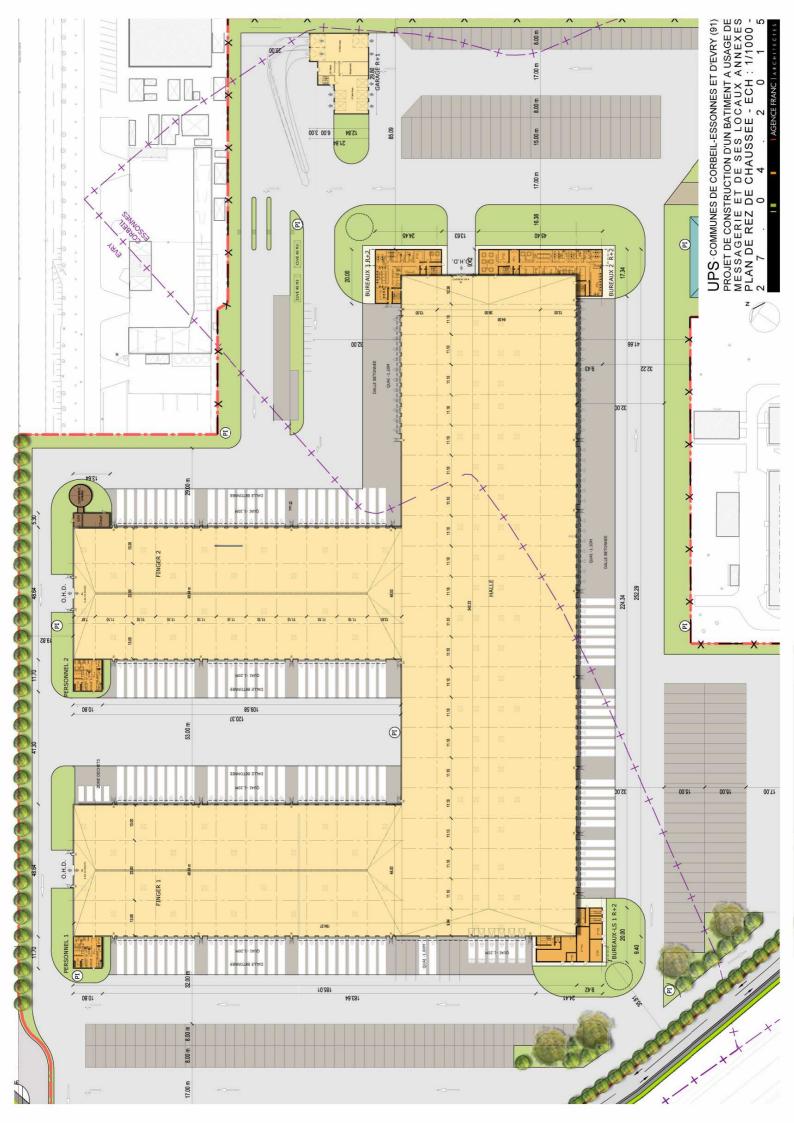


# ↑ ∃N∧



# VUE 3







UPS COMMUNES DE CORBEIL-ESSONNES ET D'EVRY (91)
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE MESSAGERIE ET DE SES LOCAUX ANNEXES PLAN MASSE/VUE AERIENNE- ECH: 1/5000 - 2 7 0 4 5 5

